

ÉVEIL CULTUREL ET ARTISTIQUE SUBVENTIONNÉ EN STRUCTURES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE (2025-2026)

Contexte et objectif de l'appel à candidatures

L'éveil culturel et artistique dans les structures d'accueil de la petite enfance est une opportunité tant pour les enfants que pour les professionnelles et les professionnels. Il participe au développement des enfants. Il ouvre la palette des expérimentations possibles au sein de la structure d'accueil. Il permet aux professionnelles de porter un autre regard sur les enfants, leur ouverture, leur émerveillement, leurs émotions, ...

Dans cette optique, le Conseil d'administration de l'ONE prévoit la poursuite du subventionnement de représentations de spectacles d'art vivant pour les structures d'accueil de la petite enfance, qui se concrétise par la possibilité d'accueillir un spectacle dans le milieu d'accueil.

Cet appel vise à sélectionner de nouveaux spectacles subventionnés pour les **années 2025 et 2026**, offrant ainsi aux **enfants de 0-3 ans** des expériences enrichissantes.

Les acteurs culturels sont invités à soumettre leurs candidatures le **7 juin 2024 au plus tard** pour des représentations qui auront lieu selon un calendrier convenu avec les structures d'accueil.

Subventionnement de l'ONE

Le nombre de représentations subventionnées par spectacle et compagnie ou artiste sera déterminé en fonction du budget disponible, du coût par spectacle pour l'ONE, du principe d'une répartition équitable entre les compagnies et les artistes et de leurs disponibilités.

Selon le budget disponible, les montants relatifs à une représentation de spectacles 2025-2026 seront au **minimum de** :

- **Spectacle avec un artiste** : 350 € (dont 270€ subventionnés par l'ONE et 80€ provenant de la structure d'accueil).
- **Spectacle avec deux artistes ou plus** : 680 € (dont 530€ subventionnés par l'ONE).

Critères de recevabilité et d'engagement des candidats

Pour être recevable, l'acte de candidature doit respecter des conditions générales et répondre à des critères de représentation spécifiques.

Conditions de recevabilité :

- L'opérateur culturel (personne morale ou physique) doit être établi en Fédération Wallonie-Bruxelles (siège social ou domicile). Si ce n'est pas le cas, il doit déléguer la gestion de la collaboration avec l'ONE à une personne morale ou physique qui y est située.
- Le spectacle doit relever des arts vivants ou arts de la scène, théâtre : musique, danse ou une combinaison de plusieurs de ces arts ou des installa(c)tions combinées avec un spectacle d'art vivant. Sont exclues les formations, animations, ...
- Le spectacle doit être créé au moment de la candidature et être jouable en l'état, même s'il n'est pas encore dans sa forme définitive. Sont exclus les intentions et projets de spectacles ainsi que les spectacles partiellement ou complètement en cours de création).
- Le spectacle doit avoir une jauge minimale de 15 personnes : des enfants de 0 à 3 ans accompagnés d'adultes.
- Le spectacle doit pouvoir être joué partout en Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Le spectacle doit pouvoir être joué dans des espaces réduits situés dans des structures d'accueil d'enfants de 0 à 3 ans.
- Le spectacle doit pouvoir être joué au minimum 30 fois par an.

Engagements des candidats :

Pour être retenu dans le cadre de l'appel, chaque personne qui dépose une candidature doit en outre s'engager à pouvoir :

- Jouer le spectacle dans des structures d'accueil d'enfants de 0 à 3 ans.
- Se déplacer partout en Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Jouer le spectacle sur la période 2025-2026 sans interruption de plus de 2 mois après le début des représentations de l'année concernée
- Gérer administrativement les représentations (fixer les dates avec les milieux d'accueil, solliciter leurs contributions financières, ...) ;
- Remplir les obligations envers l'ONE (participer aux séances préparatoires à la venue d'un spectacle, introduire la demande de subsides, fournir des données statistiques sur la participation aux représentations, ...).

Procédure de sélection

La sélection sera effectuée par un jury multidisciplinaire composé de psychopédagogues, de représentants du secteur culturel et du secteur de l'accueil, utilisant des critères et une méthodologie prédéfinie. Seules les candidatures qui répondent à toutes les conditions de recevabilité seront évaluées par le jury.

Critères de sélection :

1. Démarche de création en lien avec la réalité des milieux d'accueil (inspiration, la collaboration, l'évolution et les bancs d'essai dans les milieux d'accueil, ...)
2. Adéquation avec le public d'enfants de 0-3 ans, non-initié, (lien avec le développement et les besoins de l'enfant, en quoi le spectacle s'adresse spécifiquement aux tout-petits, qui découvrent un spectacle, ...)
3. Approche spécifique avant, pendant et après la prestation, adaptée aux enfants et aux adultes présents lors de la représentation ;
4. Évaluation du spectacle, en tenant compte de sa forme et des techniques utilisées :
 - sur le fond (écriture, pertinence et lisibilité du propos) ;
 - sur la forme (interprétation, mise en scène, rythme, travail du mouvement, pertinence des décors et de la scénographie, pertinence des costumes, maîtrise technique, manipulation et esthétique des marionnettes et ombres, lumières, bande son, projections et autres aspects techniques) ;
 - sur la cohérence entre le fond et la forme.

Introduction des candidatures

Les candidatures doivent être introduites **au plus tard le 7 juin 2024 à minuit**, via le formulaire en ligne disponible sur le [site de l'ONE](#).

Plusieurs candidatures peuvent être soumises, pour autant qu'il y ait autant de dossiers que de spectacles proposés.

Contact

Pour toute question relative à cet appel, nous vous invitons à contacter par mail via l'adresse eveilculturel@one.be ou à appeler le helpdesk au **02/542.14.45**.